

RÉSOLUTION	398-98	59-02	387	110-12
Date d'adoption :	15 décembre 1998	19 mars 2002	15 décembre 2009	22 mai 2012
En vigueur :	16 décembre 1998	19 mars 2002	15 décembre 2009	22 mai 2012
À réviser avant :				

PARTICIPATION DES ÉLÈVES CONSEILLERS SCOLAIRES À DES CONFÉRENCES ET CONGRÈS

1. Un élève conseiller scolaire qui désire participer à un congrès ou à une conférence, ou toutes autres activités liées à son mandat, en fait la demande au secrétaire du Conseil qui autorise la demande.
2. Règle générale, un élève conseiller scolaire peut participer à un congrès ou à une conférence.
3. La direction de l'éducation veille à ce que les élèves conseillers scolaires puissent bénéficier d'avance de fonds pour assister à des événements couverts par la politique ADC34_Dépenses des membres du Conseil. La justification des dépenses est soumise aux conditions et processus de cette politique ainsi qu'aux politiques afférentes.
4. Les dépenses de participation seront remboursées en vertu de la politique du Conseil qui régit le remboursement des frais divers engagés par les membres du Conseil. Ceci s'applique aussi à chaque élève conseiller scolaire nouvellement élu en avril.
5. Dans le cas où un élève conseiller scolaire n'a pas l'âge de la majorité, le secrétaire du Conseil obtient des parents ou tuteurs, l'autorisation et un dégagement de responsabilités.
6. Un élève conseiller scolaire qui n'est pas majeur doit faire signer par son parent ou son tuteur le formulaire ADC02_Annexe2_Formulaire d'autorisation.
7. Dans le cas où des membres du Conseil participent au même congrès ou à la même conférence qu'un élève conseiller scolaire, ce membre du Conseil peut être désigné, par la présidence du Conseil, accompagnateur-adulte si un élève conseiller scolaire est mineur.
8. Les élèves conseillers scolaires sont tenus de représenter les élèves du CEPEO au sein du Regroupement des élèves conseiller.ères.s francophones de l'Ontario (RECFO), lors d'assemblées et d'activités de la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO), et à l'occasion de certains événements communautaires dans sa région et ailleurs (ex. : Congrès de l'ACELF, Gala des Prix Grandmaître de l'ACFO d'Ottawa, rassemblements culturels, etc.).
9. La participation des élèves conseillers scolaires est également requise au camp de leadership du Gouvernement des élèves du CEPEO.